

### COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise (la CSSF) a approuvé aujourd'hui, après avoir activement collaboré avec les autres autorités concernées, le supplément à la note d'information, cette dernière ayant été approuvée par la CSSF le 16 mai 2006, relative à l'offre publique mixte d'achat et d'échange visant les titres d'Arcelor et lancée par Mittal Steel. Ces deux documents constituent, conjointement avec le prospectus relatif à l'offre et à l'admission à la négociation des actions ordinaires de catégorie A de Mittal Steel et avec le supplément relatif à ce prospectus, qui ont été approuvés par l'Autoriteit Financiële Markten néerlandaise (l'AFM) conformément à la directive 2003/71/CE (et incorporés par référence dans les documents prémentionnés), le document d'offre actualisé. Des exemplaires du supplément à la note d'information et du supplément au prospectus peuvent être obtenus auprès de Mittal Steel (<http://www.mittalsteel.com>) à partir du 2 juin 2006 ainsi que selon les règles applicables dans les différentes juridictions nationales concernées.

La période d'offre a été prolongée au 5 juillet 2006 inclus. L'offre sera clôturée le même jour dans l'ensemble des juridictions concernées par l'offre, à savoir le Luxembourg, la France, la Belgique, l'Espagne et les États-Unis. L'information rendue publique par Mittal Steel dans ces quatre documents sera complétée par une note en réponse qu'Arcelor devra publier au cours de la période d'acceptation de l'offre. Cette note en réponse inclura notamment l'avis du Conseil d'administration d'Arcelor sur l'offre de Mittal Steel.

Luxembourg, le 31 mai 2006

